



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Frais pharmaceutiques

Question écrite n° 39603

#### Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur le fait qu'un medicament qui permet un traitement nouveau depuis trois ans, le Becotide 250, n'est pas pris en charge par la securite sociale, malgre de tres nombreuses demandes emanant, pratiquement, de tous les pneumologues de France, y compris des societes savantes. L'autorisation de mise sur le marche existe depuis plusieurs annees, mais il y a desaccord sur le prix de vente. Le Becotide 250 coute 180 francs environ le flacon. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour qu'un accord rapide sur le prix de vente du Becotide 250 intervienne, afin de permettre un remboursement par la securite sociale et son utilisation par les malades les plus demunis.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Rimbault Jacques](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39603

**Rubrique :** Assurance maladie maternite: prestations

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1988, page 1822